



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

GARD

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°30-2017-077

PUBLIÉ LE 2 JUIN 2017

# Sommaire

## Maison d'arrêt de Nîmes

30-2017-05-12-011 - Délégation de signature Commission de discipline (1 page)

Page 3

Maison d'arrêt de Nîmes

30-2017-05-12-011

Délégation de signature  
Commission de discipline



DIRECTION  
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE  
  
DIRECTION INTERREGIONALE  
DES SERVICES PENITENTIAIRES DE TOULOUSE  
  
Maison d'arrêt de Nîmes

### Décision portant délégation de signature

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles R.57-6-24 et R.57-7-5 et R57.8.1 ;  
Vu l'article 7 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 ;  
Vu l'article 30 du décret n°2005-1755 du 30 décembre 2005 ;  
Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 4 mai 2017 nommant Monsieur Daniel KLECHA, chef d'établissement de la Maison d'arrêt de Nîmes ;

**Daniel KLECHA, Directeur de la Maison d'arrêt de Nîmes**

### DECIDE

**Délégation permanente de signature est donnée à :**

Madame DESLANDES Maud, directrice adjointe,  
Et Madame PETRIAUX Elodie, capitaine, chef de détention

aux fins de présider les commissions de discipline

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Gard.

Nîmes, le 12 mai 2017

Le Directeur,  
Daniel KLECHA



MAISON D'ARRET DE NIMES  
131 Chemin de Grézan  
BP 93010  
30002 NIMES CEDEX 6

Commission des Pratiques Professionnelles Pénitentiaires